27me Année N° 6674 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mercredi 7 Février 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 6 FÉVRIER 1883

LA RÉSISTANCE

Le Sénat relève le gant.

Il place les proscrits sous sa protection parlementaire.

Il affirme que sa patience est à bout, qu'il ne veut plus capituler, qu'il faut en finir avec la politique jacobine.

Les princes resteront avec leurs grades avec leur aptitude légale à tous les emplois civils et militaires.

D'Aumale, Paris, Chartres et Nemours ne prendront pas le chemin de l'exil. Ils resteront dans cette France, que leurs ancêtres ont formée pièce à pièce, l'épée à la main.

Etsi l'étranger la menace de nouveau, ils pourront la défendre, avec cette bravoure dont ils ont donné les uns et les autres des preuves éclatantes soit en Afrique, soit pendant la guerre de 1870.

Car le Sénat vient d'élire à une très grosse majorité des commissaires qui sont tous — sauf M. Testelin — partisans du rejet par et simple des lois de proscription.

Et comme pour mieux affirmer sa volonté, le Sénat a choisi les commissaires parmi les membres du Centre-Gauche, connus pour leurs anciennes attaches orléanistes.

Tous les membres de la commission ont siégé au centre droit de l'Assemblée Nationale, avant de passer au Centre Gauche.

Ils ont suivi M. Thiers dans ses multiples évolutions, et ils sont demeurés attachés à la République modérée, depuis sa mort.

Cette solution — un peu imprévue — va hâter la fin du cabinet Fallières.

Il n'était pas d'ailleurs né viable, ce ministère mutilé. Il avait bien rencontré un Comagny quelconque pour chasser les Princes, mais deux des portefeuilles les plus importants, la marine et les affaires extérieures, n'ont pas encore de titulaire.

Donc le ministère va tomber.

Le conflit est ouvert.

D'un côté la Chambre, assemblée jacobine, votant des lois d'exception; de l'autre côté, le Sénat, assemblée libérale protégeant les proscrits.

En face d'eux, un ministère méprisé par la Chambre et par le Sénat : mollement soutenu par la première; complètement battu par le second.

Enfin M. Grévy, président irresponsable de par la Constitution, mais seul juge des mesures à prendre pour résoudre légalement le conflit.

Telle est exactement la situation. Elle ne peut se dénouer que par une dissolution de la Chambre des députés; à moins que celle-ci — pour éviter des élections générales présidées par un cabinet Simon, Léon Renault — ne capitule et n'abandonne provisoirement la ligne qu'elle a suivie depuis son avènement.

Mais elle est trop engagée dans la politique jacobine, trop dominée par les passions maçonniques, trop entièrement livrée aux sectes révolutionnaires, pour renoncer à la politique de combat et pour se rallier aux doctrines libérales et conservatrices.

Il va falloir en appeler au juge naturel du conflit, au suffrage universel.

Lui seul a qualité pour se prononcer entre la Chambre et le Sénat :

Que seront les élections générales ?

C'est le secret de l'avenir. Mais il est évident pour tout esprit observateur que les derniers événements ont engendré dans le public une lassitude générale, un dégoût profond des hommes qui nous gouvernent.

Notre diplomatie bafouée, nos finances en péril, notre industrie en souffrance et mal défendue, es lois blessant pour les consciences religieuses, sont autant de causes de mécontentement.

Les radicaux ont effrayé les grandes masses électorales qui se composent de gens cherchant avant tout la paix intérieure, la pacification des intérêts et des consciences, parce que cette pacification est féconde.

Cette majorité qui se tait, qui ne manifeste jamais bruyamment son opinion, qui attend le jour du vote pour dicter sa volonté pourrait bien réserver quelque grosse surprise à ceux qui croient que le suffrage universel donnera raison à la Chambre contre le Sénat.

La politique inaugurée le 5 février 1883 par la Chambre-Haute sera le point de départ d'une réaction heureuse, si le Sénat a le courage de la suivre jusqu'au bout.

Le Sénat doit vaincre maintenant, s'il ne veut pas voir se poser devant lui le dilemme célèbre : « *Se soumettre ou se démettre.* »

Pierre Salvat.

LES REVENUS INDIRECTS EN 1882

Nous n'avons encore, pour ce qui concerne le produit des impôts et revenus indirects en 1882, qu'une situation provisoire. Mais les résultats connus ont une telle signification par eux-mêmes que nous devons les analyser dès aujourd'hui, sous réserve de les compléter quand sera établie la situation définitive.

Si nous rapprochons, en effet, les recouvrements de 1882 de ceux opérés durant l'année précédente, nous sommes amenés à constater que 1882 offre sur 1881 un résultat général en augmentation se traduisant par ce malgré chiffre :

4,178,000 francs.

C'est la première fois depuis longtemps que l'on se trouve réduit à relever d'une année à l'autre des augmentations de recettes aussi faibles.

Il ne sera pas inutile, d'ailleurs, d'entrer à cet égard dans quelques détails :

Les droits d'enregistrement ont produit, pour 1882, une somme en moins qui se totalise par 15 millions 290,000 francs.

Les droits de douanes à l'importation (marchandises diverses) ont donné en moins 2 millions 862,000 francs.

Les droits de navigation présentent une infériorité de 273,000 francs, indice du peu de prospérité de notre commerce maritime.

Les droits sur les alcools et bières ont produit en moins 3 millions 370,000 fr.

Dans la colonne des moins-values figurent également les allumettes, et certes cela n'a rien qui nous étonne vu la déplorable qualité des produits de la compagnie qui en a le monopole.

Le droit sur le papier a procuré pour 1882 une plus-value de 2 millions 115,000 francs. Nous nous bornerons à signaler ce résultat, sans y insister, en raison des déductions que la mise en vigueur de la loi du 30 juillet 1881 sur la presse avait, pour cette même année, rendues nécessaires.

Une autre plus-value, laquelle s'explique par l'augmentation du trafic des chemins de fer, conséquence de l'ouverture à l'exploitation de nouvelles lignes, est celle résultant du produit des *deux dixièmes* du prix de transport des voyageurs et des marchandises en grande vitesse. Cet impôt des *deux dixièmes* s'élève, avec les surtaxes, à 23 pour 100. Il a produit en 1882 une somme de 73 millions et demi contre 70 millions et demi en 1881 ; soit une plus-value de 3 millions de francs.

Dans la colonne des augmentations de produits, nous remarquons également les tabacs, avec 362 millions 112 en 1882 contre 353 millions et demi en 1881 ; différence à l'avantage de l'année qui vient de finir : 9 millions et demi environ.

Les sucres et les vins méritent une mention spéciale. On remarque dans les produits une augmentation de 5 millions et demi pour les sucres coloniaux et de 9 millions pour les sucres indigènes : les sucres étrangers, par contre, ont donné une moins-value de 1 million 782,000 francs. Quand aux vins, ils ont produit en moins 4 millions et demi : les mauvaises récoltes successives sont la cause de cette diminution.

Enfin, les postes ont donné (taxe des lettres) 2,270,000 francs de plus-values, alors que la moins-value des recettes des bureaux télégraphiques se traduit par 1,030,000 fr.

Résumant ces différentes indications, nous arrivons à constater, comme résultat général de 1882, une augmentation de 4 millions 178,000 francs.

C'est peu, assurément, si l'on considère que les années précédentes avaient donné des plus-values bien supérieures.

Il ne sera pas sans intérêt, du reste, de noter trimestre par trimestre la marche qu'ont suivie, en 1882, les revenus indirects.

Les trois premiers mois — janvier, février, mars — avaient présenté pour l'ensemble des impôts et revenus indirects une augmentation de 9 millions et demi sur les produits correspondants de 1881.

Les trois mois suivants sont moins bien partagés. L'excédent sur les recettes de 1881 est seulement de 3 millions 283,000 francs.

Le troisième trimestre fournit un rendement inférieur de 3 millions 777,000 francs par rapport à celui du même trimestre de l'année 1881.

Cette fâcheuse situation de notre commerce et de notre industrie s'accentue encore durant le quatrième trimestre, dont les produits réalisés sont inférieurs de 4 millions 851,000 francs à ceux obtenus en octobre, novembre et décembre 1881.

La balance des augmentations et des diminutions donne donc, comme résultat général, la plus-value de 4,178,000 francs déjà mentionnée.

Chacun connaît la triste façon dont l'année 1883 débute sous le rapport de la politique et des affaires. Nous apprendrons dans quelques jours les résultats financiers du mois de janvier. Selon toute probabilité, ces résultats seront défavorables et la diminution constatée depuis le milieu de l'année 1882 dans les revenus indirects n'aura pu que s'accentuer.

Mais n'anticipons pas sur les observations ultérieures que nous serons amenés à exposer, et bornons-nous à prendre note des présents renseignements, à l'aide desquels on se rendra exactement compte de l'enchaînement des faits.

Notre vénéré compatriote, S. E. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, a promulgué en ces termes les dernières condamnations de la S. Congrégation de l'Index :

« Art. 12. — Vous n'ignorez pas la condamnation dont les ouvrages suivants ont été frappés :

» *Instruction morale et civique. L'Homme, le Citoyen; à l'usage de l'enseignement primaire.* Ouvrage rédigé conformément au programme officiel, etc., par Jules Steeg, député de la Gironde, Paris, 1882.

» *Eléments d'instructions morale et civique*, par Gabriel Compayré, député, professeur aux écoles normales supérieures d'instituteurs et d'institutrices, Paris

» *L'Instruction civique à l'Ecole* par Paul Bert, député, membre de l'Institut. Ouvrage adopté pour les écoles de la ville de Paris, Paris, 1882.

» *Instruction morale et civique des jeunes filles*, par Mme Henry Gréville, Paris, 1882.

» En conséquence, nous rappelons aux pères et aux mères de famille qu'ils sont tenus à respecter et à faire respecter, autant qu'il est en eux, une décision émanée de l'autorité suprême de l'Eglise.

» Et sera la présente Instruction pastorale, avec le dispositif, lue au Prône dans toutes les Eglises, Chapelles de notre Diocèse, le Dimanche de la Quinquagésime.

» Donné à Toulouse, en la fête du Saint Nom de Jésus, 14 janvier de l'an de grâce 1883.

» ✠ Florian, Cardinal DESPREZ,
» *Archevêque de Toulouse.*

» Par Mandement de Son Eminence :
» Cajjolle, *Secrét. gén., chan., hon.*»

LE DOCTEUR BOURNEVILLE

Le *National* reçoit la lettre suivante de M. Després, chirurgien à l'hôpital de la Charité :

« 3 janvier 1883.

» Monsieur le rédacteur,

» Un de vos rédacteurs rapporte un entretien qu'il vient d'avoir avec M. Bourneville ; il ajoute que ce confrère aurait dit : « Je tiens à la laïcisation des hôpitaux. *L'expérience que j'ai acquise dans la fréquentation des hôpitaux me fait considérer cette réforme comme indispensable...* »

» Votre rédacteur a reconnu sans peine les assiettes fêlées de la Révolution pendues sur les murailles de la salle à manger de M. Bourneville. Il n'a pu vérifier aussi facilement l'assertion de son interlocuteur. J'ai déjà eu l'occasion d'éclairer le public sur les actes et les paroles de M. Bourneville, que je considère comme le pire ennemi de nos hôpitaux. Permettez-moi de continuer mon œuvre dans votre honorable journal.

» M. Bourneville a été interne des hôpitaux de 1865 à 1869, et il a occupé principalement des services à Bicêtre et à la Salpêtrière, où il n'y a jamais eu que des laïques, hospices dont la réputation est inférieure à celles des autres hôpitaux. Je l'ai eu pour élève pendant que je remplaçais Giraldès, chirurgien de l'hôpital des Enfants malades, alors en congé. J'ai remarqué même qu'il était au mieux avec les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve qui desservent cet hôpital. Je ferai remarquer en passant que cet ordre de sœurs n'a pas encore été menacé par M. Bourneville, qui a sans doute la pudeur de la reconnaissance

» Depuis 1869, M. Bourneville n'a fréquenté aucun hôpital autre que la Salpêtrière, où il n'y a que des laïques, et où il met en œuvre les leçons de M. Charcot.

» Enfin, en 1879 ou 1880, un concours spécial peu recherché, pour quatre places de médecins aliénistes (ne pas confondre avec les médecins des hôpitaux dont M. Bourneville prend indûment le titre), M. Bourneville fut nommé péniblement et par ordre : feu Herold fit dire au jury que le gouvernement tenait absolument à ce que M. Bourneville, alors conseiller municipal, fût nommé.

» Depuis ce temps, M. Bourneville est médecin de la section des enfants épileptiques, où il n'y a pas de religieuses, mais où l'on a dû arrêter un infirmier qui avait attenté à la pudeur des petits malades. M. Bourneville était déjà installé médecin du service à ce moment.

» Voilà l'expérience des hôpitaux que M. Bourneville oppose à la nôtre.

» C'est aujourd'hui, monsieur le rédacteur, que l'élection du Ve arrondissement a lieu. Je souhaite vivement pour le bien des pauvres et pour l'avenir de nos hôpitaux, que M. Bourneville soit élu. Il sera moins nuisible à la Chambre des députés qu'au Conseil municipal.

» Veuillez agréer, etc.

» A. Després,
» Chirurgien à l'hôpital de la Charité. »

INDISCRÉTIONS

Chaque année les préfets transmettent au ministère de l'intérieur des rapports confidentiels sur l'état des esprits dans les départements.

Le gouvernement de la République se garde bien de publier de pareils documents. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il ne nous a pas été donné de les lire un à un : mais nous pouvons citer quelques lignes du résumé général de ces rapports pour l'un dernier et pour la présente année.

Voici donc ce que les préfets disaient, il y a un an, au ministre de l'intérieur :

« On se détache chaque jour de la République. L'expulsion des congrégations religieuses a été généralement désapprouvée. Les affaires sont nulles. La confiance manque. L'ouvrier se plaint avec juste raison. Le commerce est aux abois. La loi sur l'instruction laïque et obligatoire révolte. »

Telle était l'opinion transmise en 1882 à la place Beauvau par la majorité des préfets.

Depuis, la situation s'est quelque peu modifiée, mais non pas dans le sens du gouvernement républicain. Les notes des préfets sont aujourd'hui plus accentuées encore; interrogés, par une circulaire aussi récente que confidentielle, sur le fameux complot bonapartiste, ou légitimiste, ou orléaniste, ils ont fait des réponses que nous affirmons très intéressantes.

M. le ministre de l'intérieur voudra bien ne pas être trop surpris, si nous reproduisons ici quelques mots des rapports de ses préfets :

« Après enquête nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucun complot n'existe. La situation est mauvaise à tous les points de vue ; elle est plus que tendue. Chacun tourne les yeux vers l'avenir et attend avec impatience la réalisation des promesses faites par le gouvernement, la solution de la question sociale. Trop de politique est le cri général. »

M. le ministre de l'intérieur sait mieux que personne que ces fragments de citations sont exacts.

Nous croyons savoir, pour ne rien dissimuler, que quelques préfets optimistes ont exprimé des idées différentes ; il y a des fonctionnaires dépourvus de tout talent d'observation, et il y en a aussi qui croient que leur premier devoir est de ne pas déplaire à leur ministre, dût la vérité en souffrir. Mais ceux dont nous avons cité l'opinion forment la très grande majorité.

Au surplus, est-il besoin d'être préfet pour entendre parler les ouvriers, les employés des administrations publiques, les négociants et les capitalistes ?

Est-ce que tous ne se plaignent pas hautement ?

Six mois de gouvernement en Algérie

Le *Soleil* reçoit la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» Le 14 septembre 1847, le duc d'Aumale était nommé gouverneur général de l'Algérie.

» Succéder à M. le maréchal Bugeaud n'était pas une chose facile, elle devait cependant être légère pour un prince habitué de bonne heure à l'examen des questions les plus graves et doué d'une admirable intelligence et d'une rare netteté de jugement. Toutes les questions d'intérêt colonial, organisation administrative, travaux de la paix et travaux de la guerre, furent mises à l'étude; la nouvelle organisation des services coloniaux fut mise en pratique en même temps que fut réglée l'institution des franchises municipales : l'esprit libéral et ferme du gouverneur général s'y trouvait tout entier : le conseil municipal était ouvert aux indigènes et tous les intérêts y étaient représentés. Dans un ordre de choses tout différent, mais qui s'imposait de lui même pour assurer la validité des transactions, le régime hypothécaire fut élargi et remanié. Il y avait nécessité d'en agir ainsi, surtout en présence des revendications qui se reproduisaient, en s'appuyant sur la loi musulmane qui reconnaît comme véritable propriétaire du sol celui qui, suivant l'expression du Prophète, « ramène à la vie la terre morte. »

» Pendant que s'accomplissaient ces travaux, la situation d'Abd-el-Kader se compliquait de ses démêlés avec l'empereur du Maroc. Déjà il avait subi plusieurs échecs, et les troupes marocaines, installées dans trois camps et commandées par les fils de l'Empereur, resserraient de plus en plus le terrain occupé par l'Emir en le refoulant sur nos frontières. Instruit de cette situation, le gouverneur général prit et prescrivit les mesures qui devaient amener sa soumission. Ce moment, si longtemps attendu par le prince, était son ardente préoccupation depuis le jour où, vainqueur à Ain-Taguin, il fit prisonnière toute la smala de l'Emir.

» Battu, barcelé par nos troupes, abandonné par une partie des contingents arabes, délaissé par ses frères, Abd el-Kader allait se trouver dans l'alternative ou de se rendre ou de se frayer un chemin vers le sud, dût il y perdre les meilleures de ses troupes. Cette douloureuse éventualité ne lui restait même pas, car le général de Lamoricière s'avançait avec toute sa colonne et lui coupait la retraite. Reconnaissant au bruit de nos clairons qu'il avait devant lui une troupe française, constatant l'impossibilité de déboucher devant elle, il demande à envoyer des parlementaires; il s'avance alors, sollicite l'aman et offre de se mettre entre les mains des Français; il demande « une parole française » pour se rendre

---

FEUILLETON DU 7 FÉVRIER — 23 —

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

XVI

Où est-elle ?

(SUITE)

Il était heureux de penser que Lucien n'entretenait pas de relations suivies avec Fernande. Cette conviction le portait à moins haïr le marquis et calmait en lui les dévorantes tortures de la jalousie ; mais ces relations, si elles eussent existé, eussent du moins permis à Hervé de retrouver la trace de la jeune fille.

— Où est-elle ? se demandait-il, où se cache-t-elle ?

Il se souvint que Fernande, au moment où il l'avait arrachée aux flots de la Seine, avait sur elle une lettre de M. Broussonnel, notaire. Il envoya aussitôt chez lui, par un commissionnaire, un billet de Mlle Fernande, avec prière d'y ajouter l'adresse de la jeune fille ou de lui faire parvenir le billet. Il pensait bien que le notaire ne communiquerait pas l'adresse, mais il espérait que la lettre serait gardée par lui pour être dirigée à destination.

— Alors, je saurai que ce notaire connaît l'adresse de Fernande, se dit-il, et j'aviserai.

Mais le commissionnaire lui rapporta son pli.

On avait répondu chez M. Broussonnel qu'on ignorait où était cette personne et qu'on ne pouvait, par conséquent, lui faire passer aucune lettre.

A la suite de ces tentatives infructueuses, Hervé fut pris d'un désespoir violent.

— Et je l'aime ! se dit-il avec un sourd cri de rage. Je l'aime, sans parvenir à arracher de mon cœur ces souvenirs et ces désirs qui le consument ! Oh ! insensé !...

Je l'ai tenue six mois en mon pouvoir sans oser seulement lui toucher la main !... Je l'ai laissée fuir en rase campagne sans arrêter ou suivre la voiture qui me l'enlevait !... Et à Paris, alors qu'un hasard inespéré me la livrait, je l'ai laissée encore fuir et s'échapper dans un dédale de rues !.. Oui, bien insensé en effet, car on dirait vraiment que je perds ma hardiesse et que je tremble devant elle, moi Hervé de Bréan, moi Jacques Pierlaud !

Hervé resta comme anéanti.

Puis se relevant.

— Allons donc ! reprit-il, je suis un niais d'employer des auxiliaires et de ne pas agir par moi-même. Je l'aime... je la retrouverai, dussé-je fouiller Paris maison par maison !

XVII

Les serins hollandais

Fernande était entrée dans une existence nouvelle.

M. et Mme Carisset la comblaient d'amitiés qui répétaient [illegible] qui la tenait qu'à elle de passer sa vie entière auprès d'eux.

Et pourquoi pas ?

Fernande se trouvait là avec de braves et honnêtes gens.

Elle n'était à la charge de personne, puisqu'elle travaillait du matin au soir à une besogne lucrative.

De plus, elle n'était plus si isolée.

Elle avait rencontré là des amis, une famille.

Cependant les choses ne tardèrent pas à se modifier et à faire réfléchir la jeune fille.

Comme beaucoup d'industries parisiennes, l'industrie des fleurs artificielles a ses époques de chômage. Il en survint une, et Fernande en fut fort contrariée.

— Qu'allons-nous faire ? dit-elle à Christophorine.

— Eh bien ! nous irons à la campagne, comme d'habitude, les jours où mon mari ne travaillera pas, répondit la femme du peintre. Ce sont nos vacances à nous; nous y sommes accoutumés, et c'est alors que nous prenons du plaisir.

Fernande ne répliqua rien, et, en effet, les parties de campagne commencèrent bientôt.

Fernande en fut d'abord toute réjouie.

Tous les trois s'en allèrent sur les bords de la Seine, ou dans une des nombreuses îles qui embellissent le cours du fleuve, et passèrent les journées en plein air, sur l'herbe, à l'ombre des grands arbres.

Puis les jeunes époux firent visiter à Fernande les environs de Paris : Versailles, Saint-Germain, Sceaux, Vincennes, Saint-Cloud, et toutes ces ravissantes localités qui forment à la capitale la plus merveilleuse ceinture.

On prenait le chemin de fer, on déjeunait et dînait aux bons endroits... C'était charmant !

Puis Fernande [illegible] quelques semaines.

— Madame, dit-elle un jour à Christophorine, nous nous amusons beaucoup, mais je voudrais payer ma part de ces amusements...

— Ah ! par exemple !

— C'est trop juste, madame, et cela ne me gênera en rien. Les bons comptes font les bons amis. Nous avons fait nos petits arrangements toutes deux et vous avez exigé que je garde pour mon entretien la moitié de ce que je gagne. Or, cet entretien est peu de chose, et, puisque j'ai de l'argent, je voudrais au moins contribuer...

— Vous êtes un ange, mademoiselle Fernande, interrompit la jeune femme en l'embrassant. Mais quelles sociétés avez-vous donc fréquentées ? Ne savez-vous pas que, dans les parties de plaisirs, un homme comme il faut ne laisse jamais payer les dames, et à plus forte raison les demoiselles. S'il en était autrement ce serait du joli. Que deviendrait la politesse française ?

Puis, d'un ton plus sérieux :

— Pas un mot de ça à mon mari ! ajouta Christophorine. Vous le blesseriez grièvement.

La femme du peintre donna ensuite à Fernande un autre conseil : elle l'engagea à se nipper un peu mieux, puisqu'elle avait de l'argent.

— On ne sait pas ce qu'on perd quelquefois à ne pas être bien mise, lui dit-elle. Une jeune fille doit être un peu coquette.

De ces deux conseils, Fernande n'en suivit qu'un. Elle ne parla pas à Alphonse de contribuer aux dépenses des parties de campagne, car elle craignit de l'offenser. Mais, puisqu'on lui refusait cette satisfaction, elle conserva précieusement ses économies, car elle avait peur de retomber dans l'effrayante détresse dont elle venait de sortir.

Toutefois, [illegible] faire un effort sur elle [illegible] à se montrer gaie pendant ces petites excursions, toujours assez coûteuses.

— Que Christophorine accepte cela, se dit-elle, c'est tout simple. Elle est la femme d'Alphonse, et il est tout naturel qu'ils mettent en commun leurs plaisirs et leurs peines. Mais moi, à quel titre vais je augmenter les frais de ces agréables promenades ?

Une fois, elle se dit souffrante afin de pouvoir ne pas les accompagner.

Mais les jeunes époux déclarèrent spontanément qu'ils lui tiendraient compagnie, et Fernande s'empressa de sortir avec eux pour ne pas les contraindre à rester.

— Prenons patience, se dit elle; le chômage ne durera pas toujours.

Elle éprouva d'ailleurs bientôt moins de scrupules, car les promenades, au lieu d'être lointaines et onereuses, devinrent successivement plus rapprochées.

De plus, on alla à pied ou en tramway : on ne prit plus de chemin de fer, ce qui diminua sensiblement les frais.

Les jeunes époux manifestèrent la plus vive affection pour l'île de la Grande-Jatte, à Neuilly, où l'on pouvait se rendre sans grosse dépense, et où l'on se régala d'abord de matelottes et de fruitures, sauf à se contenter bientôt d'un morceau de pain et de fromage, arrosé par un modeste litre de vin.

Enfin on resta chez soi, et le peintre se mit à chercher de l'ouvrage avec acharnement.

Puis, n'en trouvant pas, il ne sortit plus.

Quelques amis ou voisins venaient et l'on causait.

Lucien d'Amblemont faisait de temps en temps une visite.

Alphonse Carisset se gardait bien de parler à qui que ce fût de sa gêne momentanée et la supportait gaiement, comme l'oiseau des champs qui sait que l'année se compose de saisons de privations et de saisons d'abondance.

Mais Fernande se reprochait d'être en partie cause de cette situation, et elle en souffrait bien davantage.

Une nuit qu'elle ne pouvait fermer les yeux, elle se leva afin d'aller chercher dans l'atelier un livre pour s'endormir.

Arrivée dans le couloir précédant la pièce où elle travaillait d'habitude avec Christophorine — quand il y avait de l'ouvrage — elle entendit parler.

— Ils ne sont pas encore couchés, pensa-t-elle.

Et elle allait rebrousser chemin, lorsqu'elle entendit ces mots prononcés par Alphonse :

— C'est entendu. Dimanche, c'est-à-dire après-demain, j'irai vendre les serins.

Christophorine poussa un profond soupir, et Fernande, malgré elle, écouta.

Il s'agissait de deux serins hollandais de toute beauté, élancés, hauts sur pattes, fins, distingués au suprême degré, presque blancs de plumage, et dont le ramage était délicieux.

— Pauvres chéris ! reprit Christophorine. Ils sont là, la tête sous l'aile, bien tranquilles, bien confiants. Ils ne se doutent pas...

— Ils auraient tort de se faire de la bile, répliqua Alphonse. Les vendre, ce n'est pas les tuer. Nous ne les mangerons pas, nous ne mangerons que leur produit. On m'en a offert un jour cent cinquante francs. J'ai noblement refusé. A ce moment là, je ne les aurais pas donnés pour un million, car j'avais deux louis en poche. Mais, aujourd'hui, quelqu'un qui m'en proposerait cent francs... Et c'est facile à trouver. Dimanche, j'irai au marché aux oiseaux.

Fernande entendit qu'on se mouchait. Evidemment, Christophorine pleurait.

— Cela te fait de la peine, reprit Alphonse tout ému. Veux tu que je ne les vende pas ?

Il y eut un instant de silence, de solennel silence.

A suivre.